

La chronique juridique de la Chambre de Commerce Franco-Thaïe

Cadeaux aux fonctionnaires : Est-ce normal ?

● POT-DE-VIN

Au cours des dernières décennies, de nombreux pays ont mis en place des lois et autres décrets relatifs à la corruption. Du fait de l'extension des pouvoirs des autorités occidentales pour lutter contre ce fléau, les entreprises basées à l'étranger exigent régulièrement de leurs entités et cocontractants basés en Asie un contrôle de leurs dépenses en matière de présents. En effet, la coutume d'offrir des cadeaux aux officiels, dont l'organisation de dîners ou banquets, peut être considérée comme l'octroi d'un pot-de-vin selon les lois internationales et domestiques en matière de corruption. La Loi Organique contre la Contre-Corruption de 1999, révisée en 2007, s'intéresse particulièrement au phénomène de la corruption dans le domaine public. Cette loi distingue deux types de corruption : la corruption active (l'offrande d'un pot-de-vin) et la corruption passive (son acceptation).

● Une coutume ancrée

La difficulté en Thaïlande, particulièrement au moment des fêtes de fin d'année, réside dans le fait qu'offrir des présents aux fonctionnaires/officiels est une coutume de longue date, considérée comme une pratique sociale liée au monde des affaires. Par ailleurs, cette coutume est beaucoup plus ancrée en Thaïlande qu'elle ne l'est dans d'autres pays asiatiques. Bien qu'il s'agisse d'un savoir-faire professionnel, le montant du présent est en général modeste. Néanmoins, de nombreuses lois, et autres notifications, ont été mises en place afin d'encadrer et réguler cette activité, avec pour objectif clairement affiché de mettre fin aux

présents et paiements considérés comme inconvenants lorsque de tels cadeaux sont faits dans l'idée d'induire un officiel à commettre des actions illégales.

● Attention au montant

La notification de la Commission Nationale sur la Contre-Corruption concernant l'Acceptation de biens et autres bénéfices au regard de l'éthique par les fonctionnaires, datant de 2000, autorise l'offre de présents aux fonctionnaires du gouvernement et leur acceptation si le montant n'excède pas 3000 bahts, soit 60 euros par personne et par occasion. La même règle s'applique aux dépenses liées aux dîners ou soirées.

Par conséquent, l'offrande de présents en deçà de ce montant est autorisée au regard de la loi

thaïlandaise, mais tout transfert d'argent directement aux fonctionnaires doit être évité car cela peut être considéré comme un pot-de-vin. Les entreprises devraient garder cette restriction en tête lors de l'achat de paniers-cadeaux, endémiques actuellement en Thaïlande.

CLÉMENCE GAUTIER

Avocate

Tilleke & Gibbins International Ltd



FRANCO-THAI

Chamber of Commerce

หอการค้าฝรั่งเศส-ไทย